



Le Conseil De Développement  
**COMMENT ÇA MARCHE ?**

---

**DÉCEMBRE 2020**



Conseil  
de Développement  
Partager Échanger Proposer





## **SOMMAIRE**

---

### **P.1 QU'EST-CE QUE LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT ?**

- Pour quoi faire ?
- Quelles missions ?
- Quelle composition ?
- Quelle organisation ?
- Qu'est-ce qu'un groupe – projet ?

### **P. 7 COMMENT TRAVAILLE le Conseil de Développement ?**

### **P. 8 QUELS SONT LES TRAVAUX du conseil de développement ?**

### **P.9 QUELLES RELATIONS avec la Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême ?**

**QUELLES COOPÉRATIONS**  
avec les autres Conseils de Développement – Coordinations  
Départementale, Régionale et Nationale?

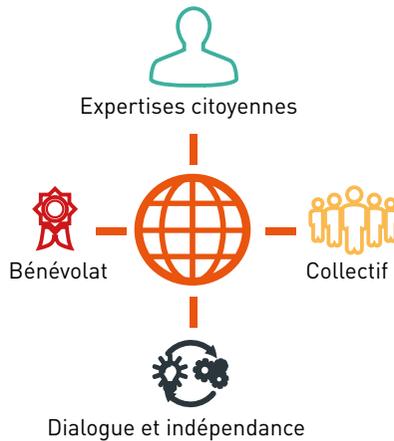
### **P10 COMMENT S'INFORMER sur le Conseil de Développement ?**





## QU'EST-CE QUE LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT ?

- C'est une instance de démocratie participative indépendante et neutre, obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale (Communauté de Communes, Communauté d'Agglomération, Métropole ...) de + de 50 000 habitants.  
(Loi 2019 – Loi engagement et proximité article L5211-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).



## POUR QUOI FAIRE ?

- Une force collective de proposition.
- Un lieu de réflexion pour enrichir les projets du territoire.
- Un espace de dialogue, d'expression libre entre citoyen.ne.s et acteur.trice.s sur des questions d'intérêt commun.
- Un maillon de la formation à la citoyenneté.
- Un espace d'écoute sur les évolutions de la société et les dynamiques citoyennes.
- Un animateur du débat public sur le territoire.

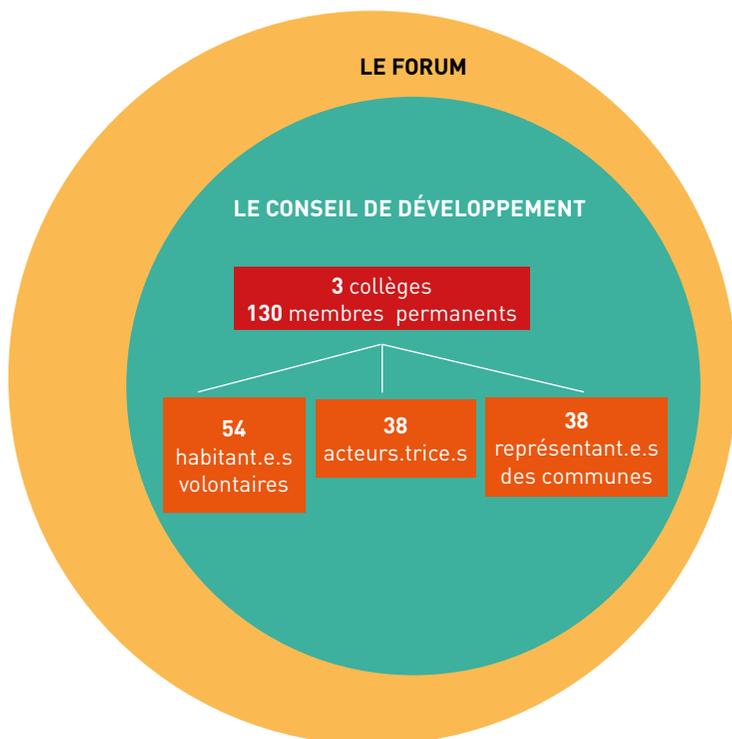
## LES MISSIONS ?

### Quatre missions principales :

- Renforcer le débat public, en créant des espaces de débats et de réflexions.
- Aller à la rencontre et écouter les habitants et acteurs du territoire.
- Construire collectivement des avis sur les projets et enjeux du bassin de vie.
- Repérer les initiatives citoyennes, les mettre en relation, faciliter le relais avec la collectivité.

## QUELLE COMPOSITION ?

Le Conseil De Développement souhaite être exemplaire en visant la parité dans sa composition, conformément à la loi.



### ● LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

- 130 membres permanents
- Rôle : Animation et mise en œuvre des missions.

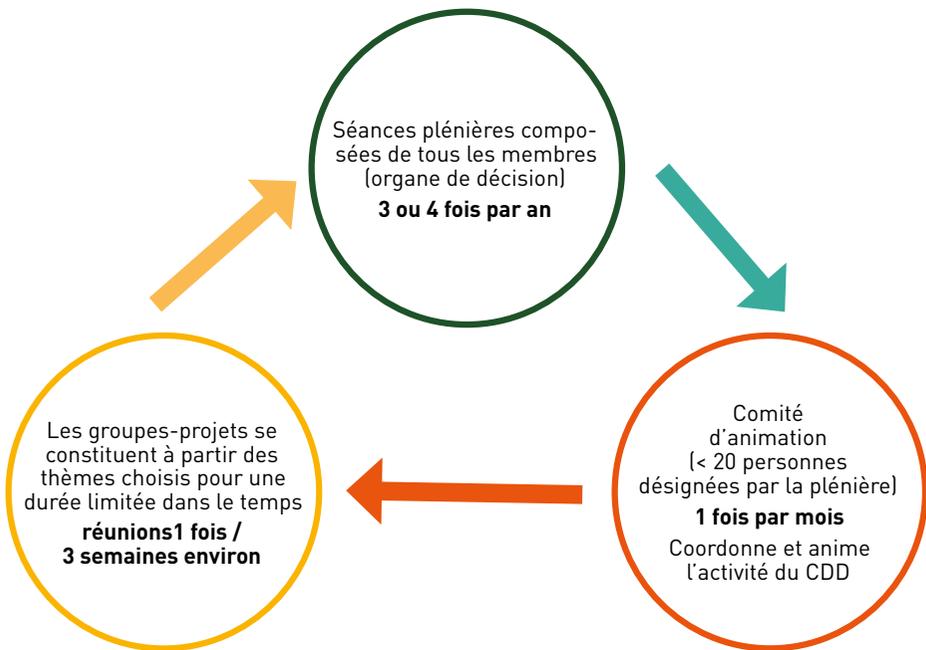
### ● LE FORUM

- Pas de limite de nombre et un engagement ponctuel sur les travaux pour constituer une communauté autour du CDD
- Repérer les initiatives, les mettre en réseau, lien avec la collectivité.

### ► UNE CHARTE D'ENGAGEMENT

Elle est signée par chaque membre du Conseil De Développement qui **s'engage pour 3 ans** renouvelable une fois. Les membres du Conseil De Développement **ne doivent pas avoir de mandat électif** dans une collectivité locale ou territoriale.

## UNE ORGANISATION SOUPLE



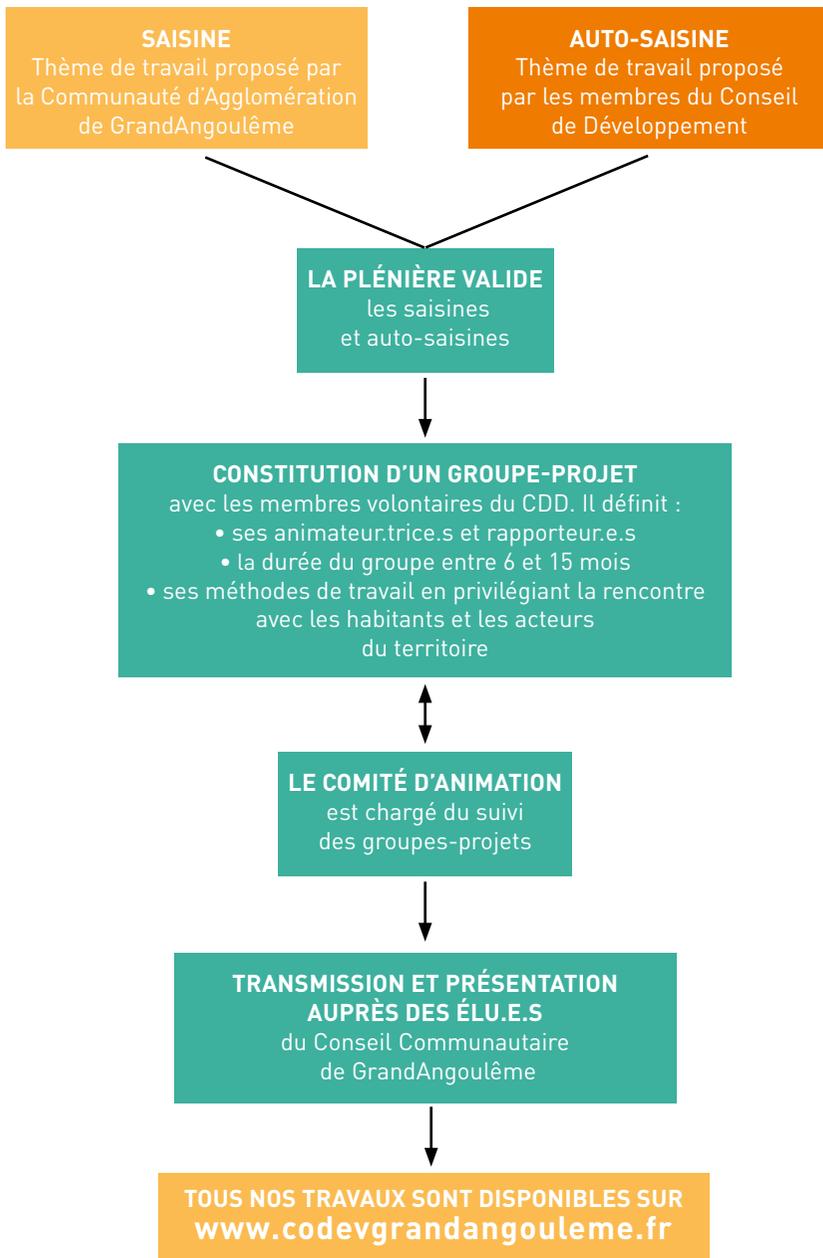
► **UNE GOUVERNANCE COLLÉGIALE** de 3 co-président.e.s élue par la plénière.

## QU'EST-CE QU'UN GROUPE-PROJET ?



► **GUIDE DISPONIBLE** au conseil de développement ou en téléchargement sur le site.

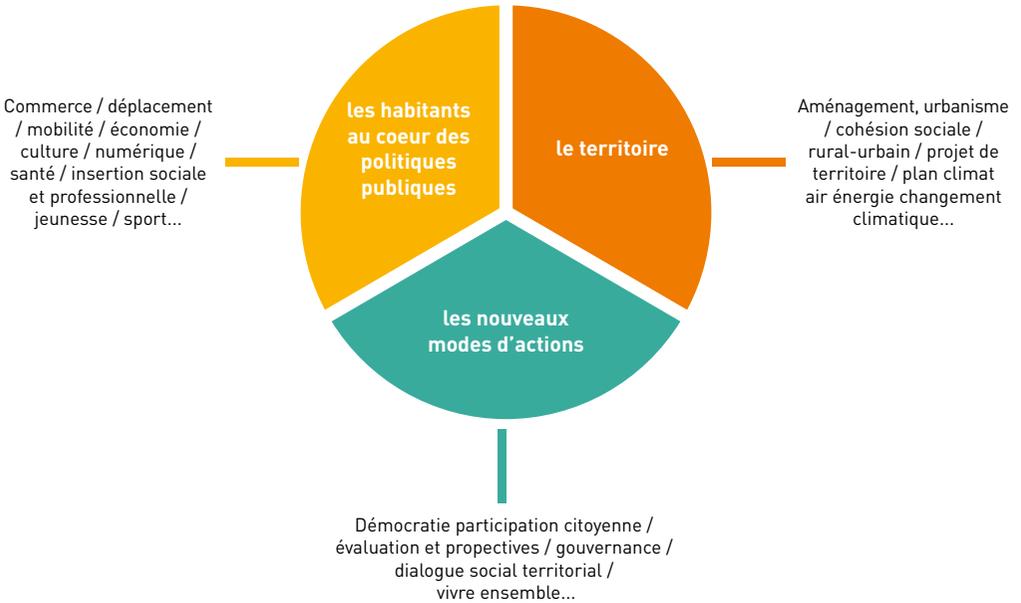
# COMMENT TRAVAILLE LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT ?



# QUELS SONT LES TRAVAUX DU CONSEIL ?

43 contributions de 2009-2020  
21 saisines de l'agglomération  
22 auto-saisines

## THÈMES ABORDÉS :



## QUELQUES EXEMPLES DE MÉTHODES UTILISÉES : ALLER VERS !



**RENCONTRES CITOYENNES TERRITORIALES**

Brie, Sers, Rouillet-St-Estèphe

267 PERSONNES



**OPÉRATIONS « PORTEURS DE PAROLES »**

Changement climatique

644 PERSONNES



**CONFÉRENCES**

Retour du vélo sur le GrandAngoulême

90 PERSONNES



**AUDITIONS DE PERSONNES, DE STRUCTURES**

Jeunesse, numérique, santé, plan de sauvegarde

110 PERSONNES

## QUELLES RELATIONS AVEC LE GRANDANGOUÛME ?

Le Conseil de Développement et la Communauté d'Agglomération de GrandAngouême ont formalisé leurs relations dans un protocole de coopération.

Ce protocole prévoit :

- **Des rencontres** régulières avec le président, les élu.e.s, l'administration de GrandAngouême et la gouvernance du Conseil de Développement
- **Des règles et des modalités de coordination** autour des saisines faites par le GrandAngouême et des auto-saisines décidées par le Conseil de Développement
- **De rendre compte** aux membres du Conseil de Développement et à la population des suites données par les élu.e.s aux travaux du Conseil de Développement
- **Une vice-présidente de GrandAngouême** en charge du dialogue territorial et de l'évaluation citoyenne des politiques publiques interlo-cutrice du Conseil de Développement
- **Ce protocole est en lien avec le pacte de gouvernance** de GrandAngouême

## QUELLES COOPÉRATIONS ?

Le Conseil de Développement est présent dans ces trois coordinations :

- **Collectif départemental**  
des conseils de développement du département de la Charente  
(notamment Conseil de Développement de Grand Cognac)
- **Coordination régionale**  
des conseils de Développement de Nouvelle-Aquitaine
- **Coordination nationale**  
des conseils de développement



# COMMENT S'INFORMER SUR LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT ?

## LE SITE INTERNET - WWW.CODEVGRANDANGOULEME.FR



- Présentation au grand public du Conseil de Développement et de son fonctionnement.
- Accès aux publications et aux contributions et avis du Conseil de Développement.

## UNE PAGE FACEBOOK - CODEVANGOULEME16



- Nos actualités
- Demander des avis aux habitants du territoire



**Vous souhaitez nous rejoindre  
ou consulter nos travaux :**  
[www.codevgrandangouleme.fr](http://www.codevgrandangouleme.fr)



**Le Conseil De Développement**

25, boulevard Besson Bey | 16023 ANGOULÊME CEDEX

05 45 93 08 28

[conseildedeveloppement@grandangouleme.fr](mailto:conseildedeveloppement@grandangouleme.fr)

[www.codevgrandangouleme.fr](http://www.codevgrandangouleme.fr)

 [codevgrandangouleme16](https://www.facebook.com/codevgrandangouleme16)